

# CGT

M A T M U

TRACT  
15 NOVEMBRE 2023

Il ne suffit pas  
de s'indigner,  
il faut s'engager !



## HORAIRES DE TRAVAIL :

Les négociations débuteront lors de la  
prochaine mandature

Début janvier, Chronotique sera remplacé par un nouveau logiciel.

Mais qui dit nouveau logiciel dit aussi nouvelles possibilités ...  
Pour les salariés, tout comme pour l'entreprise !

C'est tout l'enjeu des élections professionnelles à venir : déterminer le poids électoral de chaque syndicat, et donc leur pouvoir de négociation et signature lors de la renégociation de l'accord Temps de travail.



### Etat des lieux

Il existe actuellement plusieurs formules horaires au sein de l'entreprise, toutes sont régies par l'accord ORTT de 2005 : le 35 h, le 36h15 avec RTT, le 31 - 39, les horaires mobiles, le forfait jour...

Et des horaires d'ouverture notamment pour les agences, les CRDS (ex PRS), la plateforme téléphonique Ociane et la téléconsultation MPJ.

Alors, lorsqu'on sait que cet accord devrait être renégocié l'année prochaine, la question que chaque salarié doit se poser est la suivante: **En quel syndicat puis-je avoir confiance pour négocier mes horaires de travail de demain ?**



### Avec la CGT, pas d'accord au rabais !

Tous les syndicats vont s'emparer dans les semaines à venir de ce sujet majeur, qui est finalement extrêmement lié à un autre cadre important, celui du télétravail.

En renégociant cet accord et celui du télétravail probablement dans la même année, les syndicats vont finalement négocier avec la Direction le nouveau pacte social des salariés Matmut : combien de jours de télétravail et sous quelle forme, combien de jours de travail (semaine de 4 ou 5 jours, nombre de jours pour les cadres au forfait), sur quel horaire hebdomadaire, avec quelles contraintes ?

Alors, par transparence avec nos futurs électeurs, la **CGT** souhaite d'ores et déjà s'engager dans ce que nous négocierons, et surtout ce que nous n'accepterons pas comme contrepartie. Et c'est là toute la différence que la **CGT** peut avoir avec d'autres : même si l'entreprise reprend nos revendications, nous n'accepterons pas n'importe quelle contrepartie demandée en retour.

**La revendication principale de la CGT sur le temps de travail est depuis bien longtemps le passage à la semaine de 32 heures sans perte de rémunération.** C'est d'autant plus d'actualité que l'arrivée de l'intelligence artificielle dans nos métiers permettra de gagner en productivité, en allégeant les process et les contraintes. Ce temps pris par l'outil doit revenir au bénéfice du salarié, qui sera plus reposé, bénéficiera d'un meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle et sera donc plus productif.

**Vient ensuite un débat d'actualité social majeur : la semaine de 4 jours.**

Au delà de l'affichage marketing (tout le monde aimerait finir le jeudi soir), il faut malgré tout afficher les réalités.

Et en l'occurrence, les syndicats n'ont déjà pas les mêmes tolérances à l'égard des contreparties. Mais une chose est sûre : l'employeur aura lui aussi des revendications sur le sujet, **et n'oublions pas que pour qu'un accord s'applique, la Direction doit aussi en être signataire !**  
**Pour imaginer ses idées, nous devons nous mettre à sa place : quelles règles souhaiteriez vous pour améliorer la rentabilité ?**

Pour parler de la semaine de 4 jours, il faut déjà savoir de quel temps de travail nous parlons : doit-on répartir 32 heures, 35 ou 36h15 sur 4 jours ? Et si oui, sur quels horaires de travail ? **Sachant que la semaine de 4 jours ne s'applique en général pas pour les cadres au forfait jour** (puisque cela reviendrait à diminuer leur forfait jour de 20 % sans perte de rémunération ...)

Et cela peut tout changer : voici 2 exemples de planning sur la semaine de 4 jours à 32 ou 35 heures, et uniquement 45 minutes de pause le midi. Attention, le jour de repos ne sera pas le vendredi pour tous, et le samedi pourrait demain aussi devenir un jour travaillé dans certains services.

#### Semaine de 4 jours sur 35 heures

lundi	8h15	8 h 30	8 h 45
	17h45	18 h00	18 h15
mardi	8h15	8 h 30	8 h 45
	17h45	18 h00	18 h15
mercredi	8h15	8 h 30	8 h 45
	17h45	18 h00	18 h15
jeudi	8h15	8 h 30	8 h 45
	17h45	18 h00	18 h15
vendredi			

#### Semaine de 4 jours sur 32 heures

lundi	8h15	8 h 30	9h00
	17h00	17h15	17h45
mardi	8h15	8 h 30	9h00
	17h00	17h15	17h45
mercredi	8h15	8 h 30	9h00
	17h00	17h15	17h45
jeudi	8h15	8 h 30	9h00
	17h00	17h15	17h45
vendredi			

Comme vous pouvez le constater, dans un planning d'horaire fixe, les heures de fin sont forcément plus tardives, ce qui peut arranger l'entreprise. Il suffit de regarder ce qui se passe du côté des PGIS : l'entreprise propose actuellement plus de permanences tardives le soir.

La semaine de 4 jours s'avèrerait donc être une solution pour la Direction, puisque tout le monde finirait après 17 h 45 tous les jours.

Mais la majorité des salariés le souhaitent ils réellement ? **La semaine de 4 jours au choix du salarié pourrait donc convenir à la CGT sous une condition essentielle : que le choix des uns ne contraignent pas les autres ! Et ça, c'est loin d'être si évident !**



#### L'application de la semaine de 4 jours à la MAIF :

Ce qui se passe à la MAIF doit nous éclairer : dès le mois de Mars 2024, la MAIF met en test sur 4 agences pilotes (Lille, Rennes, Toulouse, Anglet) la semaine de 4 jours sur 32 heures. Chouette nous direz vous ! Et bien pas tant que ça...

Partant du constat que les passages physiques en agence étaient plus rares le matin, la MAIF en profite pour modifier ses horaires d'ouverture. Les horaires des 4 agences pilotes seront : fermeture le lundi, ouverture les mardi, mercredi et vendredi : 10 h - 19 h,, le jeudi de 10 h 30 - 18 h et le samedi de 10 h à 17 h. Les salariés travailleront 4 de ces 5 jours (modalités d'alternance non encore déterminées). Et pour convaincre (ou corrompre ?) les salariés de participer à ce test, la MAIF leur verse une prime de 1400 € brut afin que les salariés acceptent de signer des avenants à leur contrat de travail.

Et pour ceux qui penseraient ne pas être concernés par ces horaires qui concernent d'abord les agences, n'oubliez jamais les arguments déployés actuellement par l'entreprise en PGIS et évoqués auprès de MPJ : il n'est pas normal que vos collègues en front office n'arrivent à joindre personne après 16 h 30. Finalement, plus on décalera les horaires des salariés en Front Office, plus on donne à l'entreprise les arguments pour décaler les horaires du Back Office.

**Alors, avant de voter le 20 novembre, posez-vous juste cette question : En quel syndicat puis-je avoir confiance pour mesurer les contreparties qui seront forcément demandées par la Direction ?**

#### VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A LA CGT MATMUT POUR DEFENDRE VOS INTERETS

Nous nous engageons au service du collectif.

Nous sommes une organisation syndicale qui refuse la compromission et se bat pour une meilleure qualité de vie professionnelle et une meilleure redistribution des richesses.

Nous signons les accords d'entreprise seulement s'ils sont plus favorables pour les salariés, s'ils n'amènent pas d'insécurité juridique et s'ils ne risquent pas de dégrader les conditions de travail d'autres salariés.

**Votre Délégué Syndical Référent**

Ludovic Barroin



Téléphone : 06 64 74 04 22  
Email : [contact@cgt-matmut.fr](mailto:contact@cgt-matmut.fr)  
Vous pouvez aussi adhérer en ligne  
sur [www.cgt-matmut.fr](http://www.cgt-matmut.fr)

**CGT**  
M A T M U